

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE TOKTOKDOC

INTERFACE EFFECTEUR - PROFESSIONNELS EFFECTEUR

∞

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

NEMO HEALTH, S.A.S.

Titulaire de la marque TokTokDoc enregistrée à l'INPI sous le numéro 4294509

Société par actions simplifiée au capital de 67 041 euros

Enregistrée au R.C.S. de Strasbourg sous le numéro SIREN 809 914 369

Dont le siège social est sis 62 Rue du Faubourg National à Strasbourg (67000)

Représentée par Monsieur le Docteur Laurent SCHMOLL, Président

Le service de télémédecine TokTokDoc est hébergé chez CLARANET, S.A.S.

Serveur d'hébergement physiquement localisé dans un datacentre en France

Agréé et certifié Hébergeur de données de santé (H.D.S.)

Société par actions simplifiée au capital de 5 332 300 euros

Enregistrée au R.C.S. de Paris sous le numéro SIREN 419 632 286

Dont le siège social est sis 2 Rue Breguet à Paris (75011)

Ci-après dénommé "NeMo Health" ou "Opérateur de télémédecine" ou "Opérateur".

ET

Tout professionnel des secteurs de la santé en exercice

Utilisateur authentifié et identifié du service TokTokDoc pour la coordination et/ou l'assistance en télémédecine à proximité du patient

Ci-après dénommé "Professionnel effecteur".

NeMo Health et le Professionnel effecteur sont dénommés individuellement "Partie" et collectivement "Parties".

∞

Préambule

NeMo Health a conçu et développe le service TokTokDoc, qui permet à un professionnel de santé requis de réaliser des actes de télémédecine synchrones et/ou asynchrones, tels que définis par l'Article R6316-1 du Code de santé publique, pour des patients notamment au sein d'établissements médico-sociaux, ambulatoires et sanitaires et de santé (ci-après dénommés "Structures requérantes"). Le Professionnel effecteur est rattaché ou lié à la Structure requérante. Pivot dans cette relation distancielle, il intervient directement et à proximité des patients pour, le cas échéant, l'organisation, la gestion, l'exécution et/ou la médiation de l'acte télémedical.

Pour le Professionnel effecteur, ce service est accessible, après une formation spécifique, au moyen d'une "Interface effecteur" via une application sur tout terminal mobile et/ou sur tout ordinateur récent.

L'Interface effecteur permet, le cas échéant, de :

- Renseigner ses informations professionnelles et administratives ;
- Assurer l'organisation et la gestion de l'activité en télémedecine de la Structure requérante ;
- Établir une visioconférence entre un patient et un professionnel de santé requis distant ;
- Échanger de l'information médicale entre professionnels de santé ;
- Procéder à des examens cliniques distanciels, le cas échéant au moyen d'instruments médicaux ;
- Produire, déposer et consulter des documents médicaux, tels que des comptes-rendus ou des prescriptions ;
- Coter et facturer ses actes de télémedecine selon les nomenclatures en vigueur, et ;
- Consulter l'historique de l'activité télémedicale.

Intéressé par le service TokTokDoc, le Professionnel effecteur a choisi librement d'en devenir utilisateur après la souscription par sa Structure requérante d'une offre commerciale adaptée et avoir obtenu l'ensemble des informations utiles auprès de NeMo Health et/ou sur le site Internet de l'Opérateur. Il déclare avoir agréé le service TokTokDoc pour ses besoins spécifiques.

Il lui est formellement recommandé de ne pas se servir de son Interface effecteur s'il n'est pas en plein accord avec l'ensemble des présentes Conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées "CGU"). **Ainsi, en faisant l'usage du service TokTokDoc, le Professionnel effecteur valide de fait les présentes dispositions.**

NeMo Health déclare détenir les compétences et moyens nécessaires à l'exécution des présentes.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit.

1- Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions et modalités d'accès et d'utilisation par le Professionnel effecteur de son Interface effecteur, au sein du service TokTokDoc.

2 - Utilisation du service TokTokDoc

Le service TokTokDoc porté par NeMo Health est une solution globale de télémedecine à destination des Structures requérantes et au bénéfice de leurs patients.

L'offre de service se compose, le cas échéant et selon l'offre commerciale souscrite, de :

- L'accès à une plateforme numérique hébergée de télémedecine, dont l'Interface effecteur fait partie ;
- Services de formation et d'accompagnement des professionnels effecteurs ;
- Une ressource de documentations et de supports de communication en télémedecine ;
- Réseaux de professionnels de santé requis constitués par l'Opérateur, et ;
- La mise à disposition des Structures requérantes ou du Professionnel effecteur d'un dispositif matériel, composé d'équipements informatiques et d'instruments médicaux.

L'offre de service exclut toutes prestations liées aux thématiques suivantes :

- Expertise et aide au diagnostic et aux soins thérapeutiques, ou ;
- Direction et gestion juridique, administrative, financière, comptable et fiscale.

2.1 - Premier accès et paramétrage de l'Interface effecteur

À sa première connexion, le Professionnel effecteur suit la procédure communiquée par l'Opérateur. Il accède à son Interface effecteur via le *store* (Android ou iOS) compatible avec son terminal mobile et/ou via un navigateur Internet compatible, et la paramètre sincèrement avec, le cas échéant :

- Ses informations personnelles, telles que son identité, son adresse professionnelle, sa profession et sa spécialité reconnues, son mode d'exercice, son conventionnement auprès de l'Assurance maladie, etc. ;
- Ses coordonnées téléphoniques mobiles, utiles à la double authentification ;
- Une captation numérique de sa signature manuscrite ;
- Un mot de passe personnalisé, et ;
- De façon générale, tout élément complémentaire qui lui serait demandé.

Dès lors, il peut commencer à utiliser le service TokTokDoc en toute autonomie et sécurité.

2.2 - Bonne utilisation

Le Professionnel effecteur doit faire un usage raisonnable du service TokTokDoc et s'interdit de l'utiliser à d'autres fins que pour la prise en charge télé médicale des patients.

Il s'oblige à respecter les éventuelles conditions et restrictions portées à sa connaissance par NeMo Health et à ne rien faire qui puisse porter atteinte au fonctionnement ou à l'intégrité du service TokTokDoc. En cas de dysfonctionnement, il doit sans délai en informer NeMo Health.

Si besoin, une aide, des tutoriels vidéos et une Foire Aux Questions (FAQ) sont accessibles depuis son Interface effecteur pour assurer au Professionnel effecteur une bonne utilisation du service TokTokDoc.

2.3 - Recommandations pratiques

Afin de viser une utilisation optimale du service TokTokDoc, le Professionnel effecteur se dote de moyens matériels adaptés à sa pratique télé médicale, qu'il est en capacité d'utiliser, d'entretenir ou de faire entretenir. NeMo Health lui recommande par exemple de disposer de :

- L'équipement informatique compatible et adaptée, à savoir :
 - Un (1) terminal mobile (tablette ou smartphone) récent compatible iOS 11+ ou Android 5.1.1+, avec accès à l'ensemble des modules de visio-communication, et/ou ;
 - Un (1) ordinateur récent, équipé au minimum de quatre (4) Go de mémoire vive ;
- Un ou des instruments médicaux non connectés, usuels et pertinents pour sa pratique ;
- Un ou des instruments médicaux connectés actuels, valides et agréés par l'Opérateur pour leur compatibilité avec le service TokTokDoc, et ;
- Une (1) connexion à Internet stable et performante, avec une bande passante minimale de huit (8) Mbps descendants et d'un (1) Mbps montants - *Exemples : ADSL, SDSL, VDSL, fibre optique, réseaux câblés, 4G, etc.*

Lors de son utilisation du service TokTokDoc, le Professionnel effecteur fait ses meilleurs efforts pour s'assurer de la configuration convenable des lieux où il se trouve, notamment :

- Orientation et contre-jour ;
- Éclairage artificiel suffisant ;
- Confidentialité : accès verrouillés, isolation acoustique, filtres occultants, paravents, etc.
- Moyens de communication dégradés : téléphone, copieur-fax, etc. ;
- Chargeurs et prises électriques ;
- Capacités et couvertures réseaux utiles (dont WiFi ou mobile).

2.4 - Amélioration continue

Afin d'améliorer continuellement le service TokTokDoc et l'Interface effecteur, l'Opérateur s'efforce d'être à l'écoute de toutes remarques de ses utilisateurs. Le Professionnel effecteur pourra envoyer ses propositions d'améliorations par courriel à l'adresse : contact@toktokdoc.com. NeMo Health s'engage à en tenir compte.

2.5 - Suspension de l'accès

En cas de comportement du Professionnel effecteur susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou mentale des patients, en cas de violation grave des lois et règlements sur la télémédecine et/ou plus généralement de ses obligations professionnelles, NeMo Health pourra unilatéralement suspendre l'accès du Professionnel effecteur à son Interface effecteur.

3 - Obligations

3.1 - Obligations communes

3.1.1 - Confidentialité

NeMo Health et le Professionnel effecteur s'engagent à maintenir confidentielles et protéger l'ensemble des informations partagées entre les Parties, par écrit ou oralement. Ainsi, elles s'interdisent d'utiliser et/ou d'exploiter ces informations dans un but n'étant pas directement lié au service TokTokDoc.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la transmission à un sous-traitant, dans les mêmes conditions de confidentialité, de tout ou partie de ces informations si cela s'avérait indispensable au service TokTokDoc.

3.1.2 - Assurance

Chacune des Parties devra être titulaire ou s'assurer d'être couverte d'une police d'assurance couvrant les risques encourus du fait du service de télémédecine TokTokDoc. Les polices d'assurance doivent comporter des garanties suffisantes au regard des risques spécifiques encourus par chaque Partie.

Chaque Partie s'engage à informer sans délai l'autre Partie de toute annulation, suspension ou résiliation de ses garanties.

3.2 - Obligations de NeMo Health

NeMo Health est soumise à une obligation de moyens dans le cadre du service TokTokDoc, qu'elle s'engage à mettre à disposition dans le respect des règles de l'art, des lois et des réglementations applicables à son activité.

L'Opérateur doit informer le Professionnel effecteur de tout événement susceptible d'avoir une incidence sur la qualité et/ou la pérennité du service TokTokDoc.

3.2.1 - Mise à disposition du service TokTokDoc et de l'Interface effecteur

I. Qualité et disponibilité

NeMo Health s'oblige à tous les efforts raisonnables pour assurer la disponibilité maximale du service TokTokDoc et, simultanément, le plein respect de ses paramètres de fonctionnement. L'Opérateur peut, de manière occasionnelle et planifiée, suspendre temporairement l'accès audit service pour des raisons de sécurité, d'amélioration ou de maintenance.

II. Maintenance

NeMo Health s'oblige, à sa seule discrétion, à assurer les opérations nécessaires de :

- Maintenance préventive et programmée, en lien avec la disponibilité et la sécurité ;
- Maintenance corrective et conditionnelle, en cas de défaut ou d'incident, et ;
- Maintenance évolutive, pour les mises-à-jour régulières applicables à tous les utilisateurs.

Le Professionnel effecteur s'interdit de faire obstacle à ces opérations de maintenance. NeMo Health s'engage à l'avertir au moins deux (2) jours avant toute intervention de ce type, hors maintenances exceptionnelles, et fera ses meilleurs efforts afin qu'elles affectent le moins possible les activités de télémédecine.

3.2.2 - Respect du secret médical

En tant que tiers technologique permettant la réalisation d'actes de télémédecine, NeMo Health s'oblige au plus strict respect de la vie privée des patients et du secret des informations les concernant. À ce titre, l'Opérateur soumet l'ensemble de ses personnels au secret professionnel.

NeMo Health garantit que les données des patients pris en charge au moyen du service TokTokDoc sont hébergées par un hébergeur agréé ou certifié pour l'hébergement de données de santé (HDS).

De surcroît, NeMo Health s'interdit formellement d'accéder aux données personnelles relatives aux patients conservées sur son hébergement et le dispositif matériel. Il ne saurait être dérogé à cette interdiction que de façon strictement limitée et en assurant une traçabilité exhaustive, dans le cadre :

- D'opérations de maintenance techniques conduites par des personnels dûment habilités par la Direction médicale de NeMo Health, et ;
- De la coordination opérationnelle d'activités de télémédecine par des personnels dûment habilités par la Direction médicale de NeMo Health.

3.3 - Obligations du Professionnel effecteur

De façon générale et de surcroît pour son activité télémédicale, le Professionnel effecteur agit en parfaite indépendance par rapport à NeMo Health et assume librement l'entière responsabilité des décisions et actes qu'il effectuera. Les présentes dispositions n'ont aucune influence ni ne confèrent un quelconque droit de regard à l'Opérateur sur la pratique actuelle ou future du Professionnel effecteur, à distance ou en présentiel.

Conformément aux dispositions de l'Article R6316-9 du Code de la santé publique, et de façon générale, le Professionnel effecteur reconnaît, en validant les dispositions des présentes CGU, être formé et avoir les compétences techniques requises pour l'utilisation du service de télémédecine TokTokDoc.

3.3.1 - Pratique conforme de la télémédecine

Pour garantir la sécurité et la qualité de sa pratique télé médicale, le Professionnel effecteur s'oblige, le cas échéant, à :

- Si l'exercice de sa profession l'y astreint, être inscrit à l'Ordre et justifier de sa ou ses spécialités ordinales ;
- Apporter dans le domaine de sa ou ses spécialités, des informations appropriées, actualisées et intelligibles en se fondant sur les données acquises de la science ;
- Délivrer au patient les informations liées à la transmission de ses données personnelles conformément au Décret 2015-1263 du 9 octobre 2015, et recueillir systématiquement son consentement préalable, libre et éclairé conformément aux Articles R6316-2 à R6316-4 du Code de la santé publique ;
- Utiliser un réseau informatique sécurisé (utilisation du réseau Internet connu et protégé par sa Structure requérante dans le cadre de sa politique de sécurité) et, le cas échéant, échanger des données personnelles à l'aide d'une messagerie électronique sécurisée intégrée à l'espace de confiance MSSanté ;
- Respecter l'intégralité des obligations et prescriptions administratives propres à la télémédecine prévues par les Articles R6316-1 et suivants du Code de la santé publique ;
- Assurer une veille scientifique et réglementaire continue concernant la télémédecine, et ;
- Respecter les règles éthiques, déontologiques et toutes obligations propres à sa profession.

En tout état de cause, le non-respect de l'une des obligations du Professionnel effecteur ne saurait engager la responsabilité de NeMo Health.

3.3.2 - Actualisation permanente des informations

Pour toute la durée d'utilisation du service TokTokDoc, le Professionnel effecteur s'assure de l'actualisation permanente des informations sur son Interface effecteur, notamment les informations administratives associées à son compte personnel et à ses dossiers patients.

4 - Responsabilités

Chaque Partie garantit disposer de tous les moyens et de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités qu'il a dûment déclarées auprès des services compétents.

Aucune Partie ne pourra en aucun cas être responsable du préjudice subi par l'autre Partie et résultant d'une inexécution par cette dernière de ses obligations.

4.1 - Responsabilités de NeMo Health

NeMo Health est soumise à une obligation de moyens.

L'Opérateur n'intervient pas dans la prise en charge médicale des patients et décline donc toute responsabilité liée à un dommage ou une perte de chance notamment en lien avec un acte de diagnostic, de prévention et/ou de soins réalisés par le Professionnel effecteur via le service TokTokDoc. De même, l'Opérateur ne saurait être responsable des défauts matériels (connexion internet défectueuse, matériel non entretenu ou non maîtrisé, etc.) ou des rendez-vous non honorés.

En tout état de cause, la responsabilité de NeMo Health ne pourra être établie qu'en cas de faute grave et intentionnelle prouvée dans l'exécution de ses obligations.

Enfin, l'Opérateur n'est pas tenu de vérifier la véracité et l'authenticité des données et informations renseignées par le Professionnel effecteur sur son Interface effecteur.

4.2 - Responsabilités du Professionnel effecteur

Le Professionnel effecteur demeure seul responsable de l'utilisation du service TokTokDoc et de ses conséquences. Conformément au Code et/ou règles de déontologie de sa profession, l'exercice est personnel et le Professionnel effecteur est seul responsable de ses décisions et de ses actes. Le Professionnel effecteur ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre NeMo Health pour tout dommage matériel, corporel et/ou incorporel lié à la défaillance ou à l'utilisation du service TokTokDoc.

Le Professionnel effecteur s'engage d'ores et déjà à relever et garantir l'Opérateur en cas de condamnation prenant sa source dans le non-respect de ses engagements et de ses obligations.

4.3 - Force majeure

De façon expresse, sont admis comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, notamment les grèves totales ou partielles, intempéries, épidémies et tous autres cas indépendants de la volonté des Parties empêchant l'utilisation normale du service TokTokDoc.

5 - Recouvrement des actes

Tant les Structures requérantes, que le Professionnel effecteur et les professionnels de santé requis doivent s'entendre sur le circuit administratif rendant possible la facturation et le recouvrement des actes réalisés, ainsi que les éventuels remboursements des patients concernés par les organismes adéquats.

6 - Informatiques et Libertés

Les Parties s'engagent à respecter et faire respecter par ses personnels et sous-traitants l'ensemble des obligations légales applicables en matière de protection des données personnelles exploitées dans le cadre du service TokTokDoc. Sont concernées notamment les dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Loi informatique et libertés", ainsi que celles du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit "Règlement général sur la protection des données (RGPD)".

En tant que sous-traitant du Professionnel effecteur, NeMo Health s'engage à :

- Ne collecter et traiter les données personnelles que conformément aux instructions expresses du Professionnel effecteur et aux finalités définies par les présentes dispositions ;
- Fournir toute information utile et demandée par le Professionnel effecteur, pour la réalisation de ses propres études d'impacts relatives à la protection des données (Article 35 du RGPD) ;
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers, hormis ceux strictement nécessaires à l'exécution des prestations des présentes dispositions ;
- S'abstenir de reproduire, d'exploiter ou d'utiliser les données personnelles collectées à ses propres fins ou pour le compte de tiers ;
- Alerter sans délai le Professionnel effecteur en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données personnelles, et ;
- Modifier ou supprimer, à la demande du Professionnel effecteur, et en toute hypothèse à l'achèvement des finalités poursuivies et légitimes, l'ensemble des données personnelles collectées.

6.1 - Traitement de données à caractère personnel

Dans le cadre des présentes CGU, NeMo Health collecte des données personnelles et met en œuvre des traitements informatisés dont les caractéristiques sont les suivantes :

Finalités	<ul style="list-style-type: none"> ● Offrir aux professionnels de santé un moyen numérique fiable, performant et de confiance pour prendre en charge des patients par télé-médecine (y compris la facturation des actes) : le service TokTokDoc ● Assurer le déploiement et la mise en service du service TokTokDoc ● Rendre autonomes et opérationnels les utilisateurs du service TokTokDoc ● Assurer le maintien en conditions optimales du service TokTokDoc ● Interopérer le service TokTokDoc avec les services publics e-santé ● Améliorer la qualité du service et son adéquation aux besoins métiers ● Conserver les données médicales aux fins médico-légales
Bases légales	<ul style="list-style-type: none"> ● Consentement des patients ● Exécution des présentes CGU ● Intérêt légitime de l'Opérateur ● Base légale de conservation (archivage)
Personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> ● Patients, et, le cas échéant, aidants naturels et représentants légaux ● Professionnels de santé requis, requérants et effecteurs
Données personnelles traitées	<ul style="list-style-type: none"> ● Géolocalisation des terminaux iOS infogérés ● Base structure : Identité et coordonnées du médecin-coordonnateur ● Base patients : Identité, NIR, date et lieu de naissance, établissement ● Base professionnels de santé (effecteurs, requérants et/ou requis) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Soignants : Identité, qualification, No. ADELI, établissement, e-mail ○ Médecins : Identité, spécialités, coordonnées complètes, No. RPPS, No. AM, établissement/structure, mode d'exercice, signature ○ Données facultatives du médecin : photo, formation diplômante et dates, expérience ● Données de soins : <ul style="list-style-type: none"> ○ Photos produites via le service TokTokDoc ○ Prescriptions produites via le service TokTokDoc ○ Compte-rendus produits via le service TokTokDoc ○ Feuilles de soins générées via le service TokTokDoc ○ Notes d'honoraires et administratives générées via le service TokTokDoc
Destinataires tiers des données traitées	<ul style="list-style-type: none"> ● Professionnels requérants et effecteurs, utilisateurs du service TokTokDoc ● Professionnels requis, utilisateurs du service TokTokDoc ● Ministère de la santé, ASIP Santé, ARS, GCS Télésanté/e-santé et GRADeS ● Assurance maladie ● Autorités publiques compétentes
Durée de conservation	<ul style="list-style-type: none"> ● Géolocalisation des terminaux iOS infogérés : 60 jours ● Base structure : 20 ans (archivage) ● Base patients : 20 ans (archivage) ● Base professionnels de santé : 20 ans (archivage) ● Données de soins : <ul style="list-style-type: none"> ○ Photos produites via le service TokTokDoc : 20 ans (archivage) ○ Prescriptions produites via le service TokTokDoc : 90 jours ○ Compte-rendus produits via le service TokTokDoc : 20 ans (archivage) ○ Feuilles de soins générées via le service TokTokDoc : 90 jours ○ Notes d'honoraires et administratives générées via le service TokTokDoc : 90 jours <p>Les durées de conservation des différentes données sont déterminées par les</p>

6.2- Formalités et protection des données

Dans le cadre du RGPD applicable depuis le 25 mai 2018, NeMo Health a désigné un Délégué à la protection des données (DPO) qui agit en tant que conseil et expert dans le respect des obligations légales et en exerçant ses fonctions avec diligence et responsabilité.

Ainsi, dans les conditions prévues par la loi, tout utilisateur peut exercer les droits relatifs aux données à caractère personnel en sollicitant notamment le DPO de NeMo Health. Les droits des personnes concernées relatifs aux données à caractère personnel prévoient le droit à l'information, le droit d'accès, de rectification, le droit à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité des données et le droit d'opposition. Cette demande est à adresser au DPO de NeMo Health par courriel à dpo@toktokdoc.com.

6.3 - Notification de violation de données personnelles

Le Professionnel requis est débiteur, dans l'éventualité d'une violation de données personnelles environnant ou directement liées à l'utilisation du service TokTokDoc, d'une obligation de notification de l'événement, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, à NeMo Health, afin que cette dernière puisse déterminer une possible mise en oeuvre, de ce fait, de la notification obligatoire prévue par l'article 33 du RGPD à destination de la Structure requérante.

7 - Utilisation des identités visuelles

Les Parties se reconnaissent mutuellement le droit d'utiliser leurs marques, noms, sigles, logos, pictogrammes et graphismes sur leurs supports de communication, notamment leurs listes de références, plaquettes, sites Internet ou documents commerciaux.

8 - Propriété intellectuelle

NeMo Health dispose et demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le service TokTokDoc ainsi que sur l'ensemble des développements et créations réalisés dans le cadre des dispositions du service TokTokDoc.

Il n'est opéré aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit du Professionnel effecteur. Celui-ci s'interdit tout acte ou comportement pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle du service TokTokDoc, ainsi que sur les marques qui y sont associées.

9 - Durée

Les présentes CGU sont conclues pour la durée d'utilisation du service.
Elles prennent effet dès la première utilisation du service TokTokDoc par le Professionnel effecteur.

10 - Nullité partielle

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU était nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision de justice, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, à moins que l'objet même des présentes CGU disparaisse de ce fait.

11 - Droit applicable et résolution des litiges

Les présentes CGU sont rédigées en langue française et régies par le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux (2) mois. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

∞

FIN DU DOCUMENT